

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE RSE


Des solutions de financement pour agir durablement



**C'EST VOUS
L'AVENIR**



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Consciente de la responsabilité de son métier de banquier, Société Générale a un rôle clé pour contribuer à construire des modèles de développement plus écologiques et inclusifs, et permettre l'émergence de nouveaux moteurs de croissance durable.

Ainsi, notre ambition s'articule autour des grandes orientations suivantes :

- **le financement de la transition énergétique**
Le Groupe est en avance sur l'objectif de contribuer à hauteur de 120 Md€ à la transition énergétique entre 2019 et 2023,
- **l'objectif de retrait de l'industrie du charbon programmé en 2030**
pour les entreprises basées dans les pays de l'UE ou de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde,
- **le renforcement des engagements sur plusieurs segments liés aux hydrocarbures non conventionnels et à la protection de la biodiversité dans les zones protégées**
Pétroles et gaz de schiste, sables bitumineux, pétroles bruts extra lourds, pétroles en Arctique et en Amazonie équatorienne.

Vous pouvez en savoir plus en [cliquant ici](#)



UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE DÉMARCHE RSE

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), est sa contribution au développement durable sur 3 plans : économique, social et environnemental.

Pour les associations et les acteurs publics, le terme utilisé est RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) mais les enjeux sont assez similaires.

Afin de vous soutenir dans cette démarche, quelle que soit la taille de votre structure, de la PME à l'ETI (Entreprise de taille intermédiaire), **Société Générale vous accompagne dans la mise en place de financements** visant à accélérer la transformation durable de votre organisation. Cet accompagnement vous permet de :

- **valoriser votre stratégie RSE**
auprès de vos partenaires et collaborateurs,
- **adopter une démarche cohérente**
en faveur de la transition énergétique, jusqu'au financement responsable de vos projets,
- **bénéficier d'un financement à taux privilégié,**
- **contribuer à une finance plus responsable**
le prêt environnemental et social peut être refinancé via le mécanisme d'obligations vertes (« green bonds »), émises par Société Générale.

3 solutions de financement
vous sont proposées :

**LE PRÊT
ENVIRONNEMENTAL
ET SOCIAL**

**LE PRÊT
À IMPACT
POSITIF**

**LE FINANCEMENT
DE PROJETS
SPÉCIFIQUES**

LE PRÊT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Il s'agit d'un crédit en faveur des initiatives respectueuses de l'environnement et du développement durable ayant un impact dans la transformation de votre structure.

Concrètement, ce prêt permet le financement de vos investissements sur les deux volets suivants :

VOLET ENVIRONNEMENT

- Transports bas carbone
- Immeubles commerciaux et résidentiels GREEN
- Exploitation, traitement et gestion de l'eau
- Énergies renouvelables
- Prévention et contrôle de la pollution (exploitation et maintenance des projets de gestion de déchets)

VOLET SOCIAL

- Logement social (construction, rénovation, extension et maintenance de logements sociaux)
- Construction, extension et rénovation d'écoles et d'universités publiques, programmes de formation professionnelle
- Financements aux entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire
- Accès à la santé (construction, extension et rénovation des établissements de santé publics, des maisons de retraite, équipements et matériels pour les professionnels de santé)

Les prêts environnementaux et sociaux de Société Générale respectent les objectifs de développement durable de l'ONU

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les entreprises qui réalisent au moins 1,5 M€ de CA⁽¹⁾
- Les associations et les fondations de + 300 K€ de budget⁽¹⁾
- Tous les acteurs de l'économie publique⁽¹⁾

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT ?

► si vous êtes une entreprise :

Minimum : **5 000 €**

Durée maximale du crédit amortissable : **15 ans**

► si vous êtes une association :

Minimum : **5 000 €**

Durée maximale du crédit amortissable : **20 ans**

► si vous êtes un acteur de l'économie publique :

Minimum : **1 M€**


Durée maximale du crédit amortissable : **30 ans**



Le prêt environnemental et social en vidéo :

[cliquez ici](#)

(1) Sous réserve de l'éligibilité de votre secteur d'activité et de la fourniture, par vos soins, des justificatifs sur la nature et les caractéristiques exactes de l'objet de financement.



LE PRÊT À IMPACT POSITIF

C'est un crédit dont le taux évolue pour récompenser votre engagement dans le développement durable.

À travers ce prêt, Société Générale souhaite vous accompagner dans le financement de votre activité en intégrant des objectifs ESG basés sur une évaluation extra-financière.

Plus votre structure est vertueuse et engagée dans les initiatives en matière de responsabilité sociale et environnementale, plus le taux de votre prêt diminue.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PRÊT À IMPACT POSITIF ?

Les entreprises de plus de 1,5 M€ de CA, les associations et les fondations de plus de 300 K€ et tous les acteurs de l'économie publique qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs indicateurs RSE.

QUE PEUT-ON FINANCER ?

Tout projet sous réserve d'une évaluation de la maturité RSE de l'emprunteur. L'octroi de ce prêt est soumis à une analyse de crédit et dépend d'un niveau minimum de maturité RSE initial.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ?

- ▶ **si vous êtes une entreprise ou une association :**
Minimum : **500 K€**
Durée maximale du crédit amortissable : **7 ans**
- ▶ **si vous êtes un acteur de l'économie publique :**
Minimum : **1 M€**
Durée maximale du crédit amortissable : **30 ans**

QUELLES SONT LES CONDITIONS FINANCIÈRES ?

Le taux d'intérêt baisse au bout de 2 ans et de 4 ans en fonction de l'atteinte des objectifs RSE fixés à la mise en place du prêt.

POURQUOI UNE ÉVALUATION ?

Elle permet à l'entité évaluée de se fixer des objectifs et d'identifier les actions et investissements à réaliser pour améliorer son impact environnemental et social.

QUEL EST LE CONTENU DE L'ÉVALUATION ?

La méthodologie de notation couvre les 3 piliers de l'ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

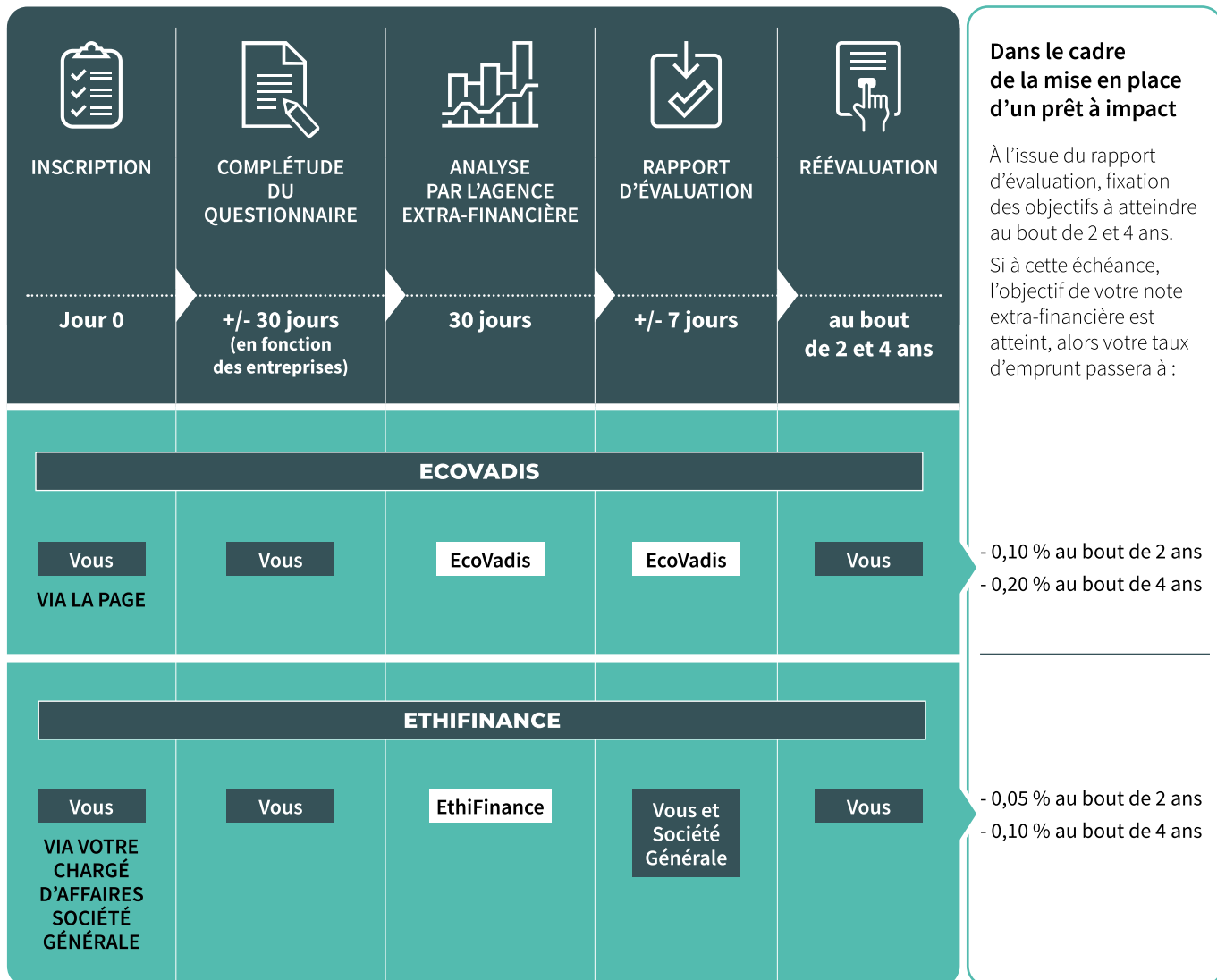
Elle prend en compte les enjeux RSE auxquels la structure évaluée est confrontée en fonction de son secteur d'activité, de sa taille et de sa localisation géographique.

Les critères de l'évaluation se basent sur des normes RSE internationales telles que les principes du Pacte Mondial de l'ONU, les conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail), la norme ISO 26 000...

QUI FAIT L'ÉVALUATION ?

Selon votre structure, l'évaluation se fera par l'un de nos deux partenaires reconnus dans le domaine de la certification RSE : **EcoVadis** et **EthiFinance**.

Comment fonctionne l'évaluation ?



QUE PERMET L'ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE ?

– Situer votre niveau de performance extra-financière

Un score RSE global, et un par sous-thème, apportent une vision détaillée et dynamique de la performance extra-financière.

– Communiquer en interne et en externe

Les parties prenantes sont de plus en plus sensibles et exigeantes en matière de performance extra-financière, en particulier vos clients et vos collaborateurs ainsi que vos administrés si vous êtes un acteur de l'économie publique.

– Identifier vos points forts et vos points faibles

La qualification et le suivi des niveaux d'évaluation permettent d'alimenter le pilotage des politiques de l'entreprise, de l'association ou de la collectivité territoriale en matière de responsabilité sociale et environnementale.

– Vous comparer à vos pairs

La notation vous permet de vous situer par rapport aux autres acteurs disposant également d'une notation extra-financière.

LES FINANCEMENTS DE PROJETS SPÉCIFIQUES

Solution de financement des projets d'énergies renouvelables.

Depuis plus de 20 ans, Société Générale soutient le développement des énergies renouvelables.

Le Groupe est numéro 1 dans leur financement pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique⁽¹⁾

POUR QUELS PROJETS ?

Pour des investissements allant **jusqu'à 5 M€**, nos chargés d'affaires étudieront votre projet en lien avec notre partenaire Bpifrance.

Au-delà de 5 M€, nos équipes de financement de projets vous accompagneront sur les volets techniques, juridiques et financiers et nos ingénieurs conseils apporteront leur expertise sur le potentiel de production et les hypothèses de coûts de maintenance à prix de marché.

Financez vos projets grâce à notre plateforme d'investissement participatif.

lumo

Filiale de Société Générale, Lumo vous permet de financer des projets à impact positif liés

à la transition écologique, en associant des investisseurs qui souhaitent donner du sens à leur épargne.

Découvrez Lumo, [cliquez ici](#)

LE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE



Avec notre partenaire Carbo, évaluez et pilotez la réduction de l'empreinte carbone de votre structure.



Grâce à la plateforme collaborative Carbo, vous avez les clés pour réduire votre impact carbone.

En quelques jours, vous recevez votre bilan réalisé à partir de la méthodologie certifiée par l'ADEME.

Ainsi, vous identifiez vos principales sources d'émissions pour définir votre trajectoire bas-carbone et vous communiquez votre stratégie climat auprès de votre écosystème.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

(1) Source Dealogic, juin 2021.

À TRÈS BIENTÔT

SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr
associations.societegenerale.fr
economiepublique.societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



DANS NOS CENTRES D'AFFAIRES

750 chargés d'affaires vous accompagnent

